

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-241
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : DOMAINES
DE COMPETENCES
PAR THEMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

OBJET :
OPERATION «
CŒUR DE VILLE
N°2026-12 » -
ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS AU
TITRE DES
REHABILITATIONS
DES FACADES ET
DEVANTURES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 23 SEPTEMBRE
2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 23 SEPTEMBRE
2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **06 OCT. 2026**

Séance du Conseil Municipal du mardi 29 septembre 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSÉ Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, GANGLOFF Didier, BATIGNE Brigitte,
GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne, KICKOFF Gladys,
FREUDENREICH Patrick, VIALARET Max, ESCAFRE
Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard, GIRY
Christophe, PERLES Bruno, DE ALMEIDA Marie, PERRIN
Afaï, CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard,
MOUTON Jean-Baptiste, DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

DE LA CASA Javier donne pouvoir à GREFFIER Philippe,
LAMMOGLIA Éric donne pouvoir à GIRY Christophe,
CADEL Fabien donne pouvoir à MONDRAGON Gérard,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Absents : GAÏANI Audrey, ESTRADÉ Quentin,
FERNANDEZ Sandrine.

Secrétaire : VIALARET Max.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le **06 OCT. 2026**

ID : 011-211100763-20260929-DB2026241-DE

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la Commune a mis en place une aide financière visant à inciter les propriétaires à réhabiliter les façades et les devantures commerciales des immeubles situés dans le centre ancien et visibles depuis le domaine public.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé à la présente délibération, lesquelles ont reçu l'agrément de la Ville et remplissent l'ensemble des conditions définies dans le cahier des charges relatif à l'attribution de cette subvention.

Les travaux réalisés étant conformes aux prescriptions techniques et aux devis préalablement déposés, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions correspondantes aux propriétaires concernés, pour un montant total de 6 846.40 Euros, conformément au tableau annexé.

Ce qui porte le montant total des subventions payées en 2026 à 64 278.38 Euros (16

immeubles).

VU l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur et Formation, en date du 25 Septembre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

ATTRIBUE au vu du dossier de demande de paiement déposé, une subvention au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, d'un montant total de 6 846.40 Euros ;

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Commune, opération 9006 : Aménagement urbain – article 20422 : subventions d'équipement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 05 OCT. 2026 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 05 OCT. 2026 Par publication le : 06 OCT. 2026 Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL
--



Castelnaudary, le 29 Septembre 2026



Le Maire,

Philippe GREFFIER